

ÉPOUX OU PÈRE

Prénoms Anthony
Nom BALZARD

(première partie
seconde partie
(1)

Né le 16 septembre 1984
à Crèteil - Val de Marne à 19h35
de (2)

et de (2) Nathalie, Mireille BALZARD

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1741
le (3) 03 JUIN 2014



MENTIONS MARGINALES (4)

MARIAGE célébré à
le
Les futurs époux ont déclaré (5)

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

MENTIONS MARGINALES (4)

ÉPOUSE OU MÈRE

Prénoms Xavière, Aurélia, Jeanne
Nom ROUYER

(première partie
seconde partie
(1)

Née le 3 novembre 1986
à Crèteil - Val de Marne à 18h35
de (2) Michel ROUYER

et de (2) Marie-Christine, Vincente
LODER

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 1989
le (3) 03 JUIN 2014



MENTIONS MARGINALES (4)

à

Le

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms et nom du père et de la mère.

(2) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements d'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

(3) Insérées sur l'acte notarié en vue de l'établissement du présent extrait.

(4) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le par maître notaire à »

ÉPOUX OU PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé le
à
Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

ÉPOUSE OU MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°
Décédée le
à
Délivré conforme aux registres le
L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (1)

1^{er} ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n° 1758
le 13 juin 2014
à 00 heures 53
est né(e) (2) Lyam, Michel, Jean-luc
BALZARD

(1^{ère} partie
2^{ème} partie)

du sexe masculin, à Crèteil
- Val de Marne
(3)
reconnu(e) (4) le 13 décembre 2013 à Crèteil
par son père.

Délivré conforme aux registres le

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à
Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant la déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de



2^{ème} ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 3800
le 15 Décembre 2017

à 03 heures 47
est né(e) (2) Layana, Marcelle
BALZARD

(1^{ère} partie
2^{ème} partie)

du sexe féminin à CRETEIL
(Val de France)

reconnu(e) (4) à la naissance par
le père.

Délivré conforme aux registres le 18 DEC 2017
L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non déposé par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de

3^{ème} ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n° 2020
le 02 août 2021

à 11^h 34 heures
est né(e) (2) Naël BALZARD

(1^{ère} partie
2^{ème} partie)

du sexe masculin, à CRETEIL (Val-
de-France)

reconnu(e) (4) par le père, le 5 août
2021 en cette mairie

Délivré conforme aux registres le 05 AOUT 2021
L'officier de l'état civil

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non déposé par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de

4^{ème} ENFANT (1)
Extrait de l'acte de naissance n°
le 02 août 2021

à 14 heures 35
est né(e) (2) Théo, Nathanaël
Marie-Christine BALZARD

(1^{ère} partie
2^{ème} partie)

du sexe féminin, à Crotol (Val-de-
France) (3)

reconnu(e) (4) par le père le 05 août
2021 en cette mairie.

Délivré conforme aux registres le 05 AOUT 2021



MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le

à
Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non déposé par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de

ENFANT (1)

Extrait de l'acte de naissance n°
le

à heures
est né(e) (2)

(1^{ère} partie
2^{ème} partie)

du sexe , à
(3)

reconnu(e) (4)

Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

Extrait de l'acte de décès n°
Décédé(e) le

à
Délivré conforme aux registres le

L'officier de l'état civil
Sceau

MENTIONS MARGINALES (5)

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.). (2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... ». (3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non déposé par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de